

COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE

* * * * *

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2008

* * * * *

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille huit, le seize octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Denis DOLIMONT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **29**

Date de convocation du conseil municipal : 10 octobre 2008

Date d'affichage : 10 octobre 2008

Présents : M. DOLIMONT, Mme SESENA, M. VAUD, Mme FEUILLADE-MASSON, M. BAUER, Mme ROUX, Melle CHABROL, M. SIMONIN, M. FOUGERE, Mme LAMIRAUD, M. SAUGNAC, Mme AYMARD, M. ROUSSEAU, Mme PERON, M. BLANCHON, M. ROUGEMONT, Mme DIAZ, M. BOUISSOU, Mme BONNEAU, M. BRIERE, Mme LOUIS, M. CAILLAUD, Mme OPHELE, Mme GUIRADO

Absents avec procuration :

Melle VEAUX avec procuration à Mme ROUX

Melle ROCHETEAU avec procuration à Mme FEUILLADE-MASSON

M. MIEGE-DECLERCQ avec procuration à Mme OPHELE

M. MONTALETANG avec procuration à Mme GUIRADO

Absent excusé :

M. TAMISER

M. BAUER a été nommé secrétaire de séance.

N° 72/2008 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Références : Article D2224-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance du rapport annuel et entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les indicateurs techniques et financiers,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport annuel du service public d'eau potable, exercice 2007, présenté par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de sa compétence liée à la gestion du service public de l'eau potable.

N° 73/2008 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Références : Article D2224-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance du rapport annuel et entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les indicateurs techniques et financiers,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport annuel du service public de l'assainissement, collectif et non collectif, exercice 2007, présenté par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de sa compétence liée à la gestion du service public de l'assainissement.

N° 74/2008 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORTS URBAINS

Références : Article D2224-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance du rapport annuel et entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les indicateurs techniques et financiers,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport annuel du service public de la STGA, exercice 2007, présenté à la Communauté d'Agglomération dans le cadre de sa compétence liée à la gestion de ce service public.

N° 75/2008 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Références : Article D2224-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales

Après avoir pris connaissance du rapport annuel et entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les indicateurs techniques et financiers,

le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le rapport annuel du service public d'élimination des déchets, exercice 2007, présenté par la Communauté d'Agglomération dans le cadre de sa compétence liée à la gestion du service public de l'élimination des déchets.

N° 76/2008 : APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT SOCIOCULTUREL - AUTORISATION DE SIGNATURE

Par délibération en date du 21/02/2008, le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'engagement d'une procédure d'appel d'offres pour la construction d'un équipement socioculturel.

A la suite de cette première consultation, trois lots ont été déclarés sans suite par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19/05/2008.

Un nouvel appel d'offres a été relancé, tenant compte des modifications apportées au dossier de consultation par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Au terme de cette mise en concurrence, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29/09/2008, a décidé d'attribuer les lots aux entreprises suivantes :

- **LOT N°5 : MENUISERIES BOIS INTERIEURES ET EXTERIEURES**
Entreprise BERNARD MOREAU - 16000 ANGOULEME - pour un montant total de 73 146,55 € H.T. correspondant à :
- la solution de base pour un montant de 62 759,25 € H.T.
+ l'option n°1 : impôts fixes pour placards de rangement pour un montant de 2 187,65 € H.T.
+ l'option n°2 : banque d'accueil n°1 pour un montant de 8 199,65 € H.T.
- **LOT N°8 : PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION**
Entreprise BERNARD GENIE CLIMATIQUE - 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC - pour un montant de 184 200,00 € H.T.
- **LOT N°10 : CARRELAGES - FAÏENCES**
Entreprise GATIER ET FILS - 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC - pour un montant de 18 086,25 € H.T.

Le Conseil Municipal, à la majorité et 4 abstentions (Mme OPHELE, Mme GUIRADO, M. MONTALETANG et M. MIEGE-DECLERCQ), autorise Monsieur le Maire à signer les marchés, dans les conditions ci-dessus exposées, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur les crédits inscrits au budget - Programme 197 - Article 2313.

N° 77/2008 : TARIFICATION D'UN SPECTACLE

Dans le cadre de sa programmation culturelle, la ville de Saint-Yrieix propose un spectacle le 14 novembre 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les tarifs d'entrée pour ce spectacle fixés à la Commission Vie Culturelle et Patrimoine.

Il s'agit du spectacle « Les Coquets » de la Cie Stromboli :

- Tarif plein : 8 €
- Tarif réduit : 5 €